

MARS' INFOS



Décembre 2013



Marciennes, Marciens, Chers amis,

MARS INFOS nous permet de vous communiquer tous les évènements qui ont marqués ce second semestre 2013. MARS INFOS a succédé, depuis juin 2009, à son grand frère « Le bulletin Communal » qui a été créé en septembre 1995.

Depuis juillet 2013, la Municipalité a mis en place un moyen de communication encore plus performant et complet par lequel vous pouvez avoir accès à tous les évènements de votre commune (réunions, conseils municipaux, comptes-rendus, informations diverses des associations locales, etc...)

Cet outil est indispensable de nos jours. Je vous rappelle notre site www.marssurallier.fr. Si vous le souhaitez, et afin de faciliter la communication entre nous, nous vous proposons de nous adresser un mail pour nous permettre d'avoir votre adresse électronique (mairie.marsallier@wanadoo.fr).

A cette période, tradition oblige, je vous adresse, au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de bonheur, santé, prospérité pour vous, votre famille et vos amis.

L'année 2014 sera une année de renouvellement des conseils municipaux. Les élections municipales sont prévues les dimanches 23 et 30 mars 2014. Je vous confirme, comme indiqué dans le précédent MARS INFOS que je suis candidat à ma propre succession. Je conduirai une liste partiellement renouvelée. Je tiens, dès aujourd'hui, à remercier chaleureusement mon équipe municipale pour son implication, pour le travail réalisé ensemble durant ces 6 dernières années et pour le temps consacré à notre village.

Pour ces prochaines élections municipales, certaines règles ont changé. Vous trouverez, dans la rubrique « ELECTIONS MUNICIPALES » tous les points essentiels à respecter tant pour le dépôt de candidatures, pour l'identité des électeurs que pour la validité des bulletins de vote.

Le conseil municipal est moi-même vous donnons rendez-vous le samedi 4 janvier 2014 à 19h00 à la salle « Georges Léger » pour la présentation des vœux au cours de laquelle sera remise la médaille de vermeil à l'un de nos conseillers municipaux pour 30 années de bons et loyaux services.

Je compte vivement sur votre présence,

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire par tout moyen à votre convenance (coupon-réponse déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, téléphone, mail, SMS, etc...) avant le 02 janvier prochain.

Bonne année 2014 à toutes et tous.

Bonne lecture.

Le Maire,
Jean Deleume

Pour ce second semestre 2013, quelques travaux d'investissement ont été réalisés pour un coût total de 12 177,27 € TTC.

- Réfection du haut-vent de l'Espace Jean-Philippe PETIT :
10 146,09 € TTC
- Eclairages supplémentaires sous le haut-vent de l'Espace Jean-Philippe PETIT :
417,39 € TTC
- Installation de grilles de protection sur les fenêtres de la cuisine de la salle communale « Georges Léger » :
119,99 € TTC
- Installation d'une alarme pour la salle communale « Georges Léger » à la demande des utilisateurs :
1 493,80 € TTC

Afin de palier à la réfection urgente de la toiture et des dépendances de l'Hôtel-Bar « Au rendez-vous des Gigognes », nous avons provisionné 45 000,00 € pour que les travaux commencent au plus vite. Dans le même temps, nous ferons refaire l'enduit du pignon ouest et du garage. Des devis ont été demandés et le conseil municipal a opté pour le devis SNEC d'un montant TTC de 35 003,13 € pour la couverture et pour le devis CHARBONNOT d'un montant TTC de 5 642,07 € pour les enduits. Le montant total des devis acceptés, à ce jour, est de 40 645,20 € TTC.

Comme chaque année, notre commune bénéficie sur ces dépenses en investissement d'une récupération de la TVA à hauteur de 15,482 % sur le montant réglé TTC deux ans après (soit en 2015 pour les dépenses 2013).

Nous avons honoré, le 31 octobre dernier, la dernière échéance de l'emprunt de 70.000,00 € souscrit le 31/10/2003 pour la réhabilitation de la Mairie.

L'état actuel de la dette de notre commune est le suivant :

- Emprunt de 45.734,71 € souscrit le 03 juin 1994 pour le schéma hydraulique
Dernière échéance : 01 juillet 2014
Amortissement annuel : 4.589,09 €
- Emprunt de 200.000,00 € souscrit le 02 avril 2012 pour l'aménagement du bourg
Dernière échéance : 14 mai 2022
Amortissement annuel : 24.202,88 €
- Emprunt de 150.000,00 € souscrit le 05 mai 2010 pour la réhabilitation du garage de la Saulaie
Dernière échéance : 17 mai 2025
Amortissement annuel : 12.763,00 €

Au 31 décembre prochain, nous clôturerons le compte administratif 2013 et nous commencerons à étudier le budget communal 2014.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En cette période de fêtes, je vous adresse tous mes voeux pour 2014 et vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année pleine de joies et de réussites, tant sur le plan personnel et familial que professionnel. Excellente lecture.

Thierry FAVARCO,
1^{er} Adjoint en charge des Finances

11 Novembre



Une grande première pour Romane et Salomé qui portent fièrement la gerbe qu'elles vont déposer au pied du Monument aux Morts.



Nos trois fidèles porte-drapeaux



Antoine, Emeline, Lara, Anthony (P.), Anthony (T.) et Alexandre ont lu, le message reçu de l'UFAC. (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre). Jean DELEUME, Maire, a, quant à lui, lu le message de Monsieur Kader ARIF, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

Traditionnellement, à l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle communale Georges Léger.

Site INTERNET



Depuis le Mercredi 26 juin dernier à 18h30, notre commune est présente sur la « TOILE » : Un grand MERCI aux nombreux visiteurs.

www.marssuralier.fr



Un nouvel habitat au service des cigognes

L'opération lancée, en début d'année, par Jean DELEUME, Maire et Agnès FAVARCQ, Présidente de l'association « Mars-sur-Allier, Nature & Patrimoine » s'est enfin concrétisée par la pose de deux mâts, chacun surplombé d'une plateforme. Par l'intermédiaire d'Alain GALLOIS, Interlocuteur Privilegié, l'engagement d'ERDF consistait à fournir le matériel et l'équipe nécessaires à la mise en place de ces futures « chambres d'hôtes ». Comme le souligne Sylvie ANNE, Directeur Territorial ERDF Nièvre, cette collaboration entre la collectivité et ERDF permet de mettre à disposition des perchoirs sécurisés pour répondre à un besoin de protection des oiseaux et favorise en même temps le maintien de la biodiversité des habitats et des espèces concernées.

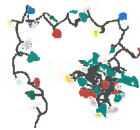
L'intervention s'est déroulée sans difficultés particulières et contribuera sans aucun doute à de nombreuses naissances.



Merci à Marie-Claire GODON et Marc THONIER qui ont permis d'accéder à leur propriété et qui ont généreusement offert l'hospitalité aux cigognes.



Les illuminations



Les nouvelles illuminations ont été installées par l'ENTREPRISE ELECTRIQUE de DECIZE le 30 septembre dernier.

La Municipalité et le Comité des Fêtes ont également décorés la façade et les arbres devant la Mairie.



Venez les admirer à la nuit tombée.

❖ Dispositif « Grand Froid » Hiver 2013 - 2014



Le niveau I « veille saisonnière » du dispositif « Grand Froid » est activé du 1^{er} novembre 2013 au 31 mars 2014.

Nous vous informons, de l'ouverture d'un registre communal dans lequel les personnes âgées handicapées et isolées vivant à domicile peuvent se faire recenser (article L 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

❖ Rappel réglementaire concernant la divagation des animaux



Ces derniers temps, la Mairie a été interpellée à de multiples reprises pour des faits de divagation d'animaux sur le territoire de la commune (vaches, chats et chiens).

En vertu des articles L.2212-1 ET L.22-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, la Mairie a la possibilité d'intervenir, à sa convenance, pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, tout animal errant qui serait trouvé accidenté ou en état de divagation sera emmené à la Fourrière. Les frais de garde et d'identification de l'animal reviennent à la charge du propriétaire. Conformément à l'article L.211-25 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la Fourrière.

❖ MARS-SUR-ALLIER : Administration éco-exemplaire



Depuis le 6 décembre dernier, notre commune a reçu du SYCTOM un collecteur de piles, cartouches d'encre, ampoules et téléphones portables.

Quelques gestes simples pour réduire nos déchets :

- Je limite mes impressions
- Je fais réparer ce qui peut l'être
- J'utilise des piles rechargeables
- Je choisis le paillage comme désherbant naturel
- Au bureau, j'utilise ma tasse
- Je choisis des produits écolabellisés



Le Vendredi 15 novembre dernier, de 15h à 19h, a eu lieu la distribution annuelle des sacs roses et jaunes fournis par le SYCTOM au Garage communal de la Saulaie.

A cette occasion, des autocollants STOP PUB ont été proposés.

Les retardataires peuvent venir en chercher un aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie.





Dépannage électricité : 0 972 675 058
Accueil Raccordement : 0 810 105 702
Pour en savoir plus : www.erdfdistribution.fr

LA GENDARMERIE recrute :



Eclairage Public



Si vous constatez une panne sur un poteau d'éclairage public ou sur un candélabre, veuillez communiquer le numéro inscrit sur le poteau au secrétariat de mairie afin que les services du SIEEEN puissent intervenir dans les meilleurs délais.

SERVICES EXISTANTS SUR LA COMMUNE



↪ **Mak'Multi Services :**

Espaces verts / Services à la personne

5 Route de Saincaize

☎ : 06-63-25-75-89

↪ **Ent. Jacques VAUTRIN :**

Tailleur de pierres



1 chemin de Chevannes

☎ : 03-86-58-04-84



↪ **Ent. Stéphane GUITTET**

Plâtrerie/peinture

3 Route de Moiry

☎ : 06-60-94-44-15

↪ **Ent. Christian DENIS**

Menuiserie



14 Route de Saincaize

☎ : 06-65-40-09-75



↪ **Nicolas HUGUET**

Conseiller Energétique

44 Chemin de Chevannes

☎ : 06-61-05-80-99

↪ **« Au Rendez-Vous de Cigognes »**

Hôtel-Bar



2 Route de l'Eglise

☎ : 03-86-58-10-00

↪ **« La Ferme de Sornay »**

Vente directe volailles et porcs



9 Route de Saincaize

☎ : 06-43-36-79-70



↪ **Gondard Benjamin**

Carrelage, électricité, placo, petite plomberie
Cuisine et salle de bain complète

7 Route de l'Eglise

☎ : 06-22-16-03-23

↪ **« Haras de Sylvabelle »**

Locations saisonnières

22 Route du Veurdre

☎ : 03-86-58-17-74



ASSISTANTES MATERNELLES



Elisabeth TREMEAU

4 chemin des Traces
58240 MARS-SUR-ALLIER
☎ : 03-86-21-25-60
olivier.tremeau@wanadoo.fr



BEUGNON Christine

2 Chemin des Traces
58240 MARS-SUR-ALLIER
☎ : 03-86-58-04-74
kikal@live.fr

Agréée depuis 2004
Activités avec le RAM
Eveils, soins et câlins assurés

Pour le bien-être de vos chères têtes blondes,
n'hésitez pas à les contacter.

NOUVEAUX MARCIENS

Bienvenue à Mars-sur-Allier

Présentez-vous en Mairie pour vous faire connaître, le secrétariat sera heureux de vous recevoir et de vous fournir tous les renseignements sur la vie de la commune.



DEMARCHAGE A DOMICILE

Attention, la Mairie ne mandate aucune société aux fins de démarchage. **Soyez Vigilants !!!**

SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées à compter du 1er janvier 2013 d'après une circulaire ministérielle du 20 novembre 2012.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple).

Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »).



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Marciens, garçons et filles, doivent se présenter à la mairie pour se faire recenser au cours du mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité et d'un justificatif de domicile récent.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ECTORALES

Les inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.

Une permanence sera assurée, le dernier jour de l'année, de 10h00 à 12h00.

Pourront s'inscrire :

- ⇒ Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune
- ⇒ Les ressortissants de l'union européenne
- ⇒ Les jeunes ayant 18 ans au plus tard le 28 février 2014



CIMETIERE : TARIFS DES CONCESSIONS AU 1^{ER} JANVIER 2014

Lors de sa séance ordinaire du 08 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de maintenir, pour la seconde année consécutive les tarifs en 2014 comme suit :

Concession au cimetière :

| | |
|----------|-------|
| 15 ans : | 80 € |
| 30 ans : | 210 € |
| 50 ans : | 420 € |

Taxe d'ouverture : 50 €

Concession au columbarium :

| | |
|----------|-------|
| 15 ans : | 385 € |
| 30 ans : | 540 € |
| 50 ans : | 700 € |

Taxe d'ouverture : 50 €



Jardin du souvenir : gratuit pour la dispersion des cendres
(après autorisation en Mairie)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE « GEORGES LÉGER » AU 1^{ER} JANVIER 2013

Lors de sa séance ordinaire du 08 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé, pour la deuxième année consécutive de maintenir les tarifs pour 2014 :

| | |
|-------------------------------|-------|
| ❖ <u>Pour une journée :</u> | 130 € |
| ❖ <u>Pour deux journées :</u> | 195 € |

Pour la remise des clés, la veille à partir de 16h30, uniquement pour la préparation de la salle, un supplément de 25 € sera demandé.

Les locations débutent à 9h00 et se terminent à 8h00 le lendemain ou surlendemain.

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT » AU 1^{ER} JANVIER 2014



Pour une réunion familiale ou professionnelle en plein air, la location de l'espace « Jean-Philippe PETIT est fixée à 250 € pour deux journées à compter du 1^{ER} janvier 2014.

Cette location comprend :

- ❖ Le terrain
- ❖ Les installations fixes
- ❖ Les sanitaires
- ❖ La cuisine
- ❖ L'eau et l'électricité
- ❖ 2 barnums



Un chèque de caution de 1500 € ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile seront exigés.



Naissance



Ni p'tit Marcien, ni p'tite Marcienne pour ce deuxième semestre 2013.



Marriage

**Cécile POJREL
et Marc THONJER
le 28 Septembre 2013**

Sur le point de prononcer le traditionnel
« OUI », le stress monte d'un cran.



Cécile :
Une mariée tout en beauté
Marc :
Un marié un peu anxieux.



Quelques
signatures
maintenant.



**Félicitations
Aux
Mariés**



Un soleil radieux
accompagne la sortie
des nouveaux époux
accompagnés de leurs
proches.



Maintenant, place aux nombreux photographes avant de prendre le
chemin de notre belle église romane « Saint-Julien » pour la
cérémonie religieuse.

Sophie JARRAULT et Jean-Patrick BRUNNER le 13 octobre 2013

Une très grande
émotion règne
à quelques
secondes du
début de la
cérémonie



D'une voix cristalline, la
témoin de la Mariée a
ravi l'assistance en
chantant.



Séance photos oblige
pour immortaliser cet
événement si important
et si attendu par les
nouveaux époux.



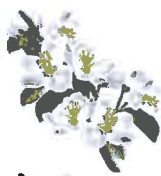
Après l'échange des
alliances, le traditionnel
rituel des signatures.



Félicitations Aux Mariés

Après une courte réception offerte par les nouveaux mariés, la traditionnelle photo sur les escaliers devant la Mairie ponctuée de chants magnifiques par des amis choristes venus tout spécialement de Nevers.

Décès



DECK Paul
BERTAUD Odette

Le 30 octobre 2013
Le 13 décembre 2013

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014

POUR UNE COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter le nom d'une personne à condition qu'elle se soit déclarée, au préalable, candidate en Préfecture, ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement. Pour Mars-sur-Allier, le nombre de noms ne doit pas être supérieur à 11.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.**

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

A Mars-sur-Allier, lors des élections de mars 2014, vous devrez obligatoirement présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport, permis de chasse, permis de conduire, etc...)



A RETENIR

- ❖ Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- ❖ Déclaration de candidature obligatoire
- ❖ Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Toutes ces informations sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur :
www.interieur.gouv.fr (rubrique Elections)

VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant pour interpellier les cambrioleurs



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs.

Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Protégez votre domicile

- ⇒ Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable
- ⇒ Soyez attentifs à vos clés
- ⇒ Soyez vigilants sur les accès de votre domicile
- ⇒ Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité
- ⇒ Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).



En cas d'absence

- ⇒ Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences
- ⇒ Donnez l'impression que votre domicile est habité
- ⇒ Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique
- ⇒ Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « **Tranquillité vacances** ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées
- ⇒ Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- ⇒ Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque
- ⇒ Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- ⇒ Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes
- ⇒ Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité)

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

- ⇒ Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr



Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage

- ❖ **Composez le 17 (depuis un poste fixe)**
- ❖ **Ou le 112 (depuis un mobile)**

Notre Méchoui



Malgré le violent orage survenu une heure avant l'arrivée des premiers convives, notre méchoui annuel s'est déroulé sans accros et dans la bonne humeur comme toujours.



Alors, Chef, on attend la suite...



Cette année, Olivier, notre « chef cuistot » était assisté d'Anthony (17 ans) et Alexandre (16 ans).

« Une sacrée équipe : Ils sont courageux les jeunes » d'après les dires d'Olivier.



23h00 : Une standing ovation pour Olivier, Anthony et Alexandre devant le feu depuis 6h00 du matin.

Messieurs, malgré les caprices de la météo, poulets et moutons étaient cuits à la perfection.



Pardon Madame la Présidente, mais là, il y en a qu'un seul qui bosse et en plus, c'est un ado !!!!!

Les derniers réglages avant le grand rush du soir. Il faut bien goûter la bière pour tester si elle est bonne et bien fraîche.

Doucement les gars, il reste beaucoup de travail à abattre.

De gauche à droite : Jean-Luc, Baptiste, Thierry et Pierrot.



Notre ball-Trap



Alors, qui sortira vainqueur de cette manche amicale ?



Une météo capricieuse pour notre ball-trap 2013. Peu de tireurs sont venus s'affronter sur le pas de tir.

Le Noël des Enfants



A la surprise générale, le Père-Noël est arrivé en quad.

D'après les dires des enfants, le Père-Noël est vraiment très vieux et il ne maîtrise pas vraiment son nouvel engin à moteur.



Ouf, le Père-Noël est enfin installé confortablement dans son fauteuil.



Les enfants sont très attentionnés par l'histoire racontée par le Père-Noël.



Le Père-Noël pose avec Sarah, sa nouvelle petite assistante.



A bout de forces, Léane, notre dernière petite Marcienne s'est endormie dans les bras de son papa.

Effectivement, le nez rouge de « Rudolp » fonctionne bien maintenant.



Après la distribution des cadeaux, petits et grands ont savouré un bon goûter de Noël. En partant, le Père-Noël a promis aux enfants de ne pas oublier leurs petits souliers la nuit de Noël car il savait, de source sûre, que tous les petits Marciens ont été d'une sagesse exemplaire tout au long de cette année.

Le Repas des Aînés



Comme chaque année, une belle décoration de table réalisée par Raymond DARLY a ravi les 34 convives.



Une bonne ambiance pour le traditionnel repas de nos aînés.



Le sapin de Noël merveilleusement bien décoré par Lara et Titou. BRAVO !!!

Comme l'an passé, le repas a été confectionné et servi par la SARL THOMAS, Traiteur à Nevers.



Les Rendez-vous 2014



| | |
|----------------------|--|
| <u>12</u> Avril : | Assemblée Générale et renouvellement du bureau |
| <u>20</u> Avril : | Chasse aux Oeufs |
| <u>31</u> mai : | Brocante |
| <u>26</u> juillet : | Méchoui |
| <u>13</u> décembre : | Noël des enfants |
| <u>14</u> décembre : | Repas des aînés |



Le Mot du Comité

Cette année 2013 s'achève avec un bilan relativement positif. Malgré les caprices répétés de la météo, nous avons réussi à maintenir, avec plus ou moins de succès, toutes les manifestations prévues à notre calendrier 2013. En avril 2014, nous procéderons au renouvellement du bureau. Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s. Venez nous rejoindre : bonne ambiance et convivialité garanties !!!

Nous vous souhaitons de passer une merveilleuse année 2014 ! Qu'elle vous apporte son lot de bonheurs, un florilège de petites et grandes surprises, une kyrielle de liens d'amitié et d'amour sans cesse renforcé et cerise sur le gâteau, une santé d'enfer !



La Présidente, Les Membres et les Bénévoles du Comité des Fêtes

Vendredi 09 Août : La nuit des Etoiles

En cette belle nuit du 09 août 2013, les amoureux du ciel et les passionnés d'astronomie se sont donnés rendez-vous pour une soirée d'observation. avoir pu observer la Lune et son fin croissant avant qu'elle ne se couche, les participants ont pu admirer Saturne et ses anneaux grâce au télescope mis à leur disposition.

Nombreuses ont été les questions sur cet astre magnifique. Tout aussi magnifique que la multitude d'étoiles filantes qui ont illuminé le ciel pendant toute la soirée.



Chacun a pu s'exercer à l'observation, au repérage des constellations dans une ambiance conviviale grâce notamment au café et chocolat chaud servi par l'équipe de Mars-sur-Allier, Nature et Patrimoine.

Dimanche 15 septembre : Présentation de l'Eglise Romane « Saint-Julien »



Dans le cadre de la Journée du Patrimoine, l'église de Mars (qui est ouverte tous les jours), a accueilli treize personnes de la région qui ont découvert cet ancien prieuré clunisien et ses richesses. Il y a eu trois temps forts pour admirer tout d'abord le tympan du portail Ouest avec le Christ en majesté, entouré de six Apôtres et des quatre symboles ailés des quatre évangélistes à savoir l'ange de St Mathieu, le lion de St Marc, le boeuf de St Luc et l'aigle de St Jean. Ensuite, on a admiré le bestiaire qui court sous la corniche, représentant les animaux de la Création et des formes géométriques diverses représentant le Monde. Puis ce fut l'intérieur de l'église avec ses trois travées qui débouchent sur l'abside en cul de four, le vitrail de St Julien, patron de la paroisse et les très beaux chapiteaux sculptés du chœur. Les visiteurs ont dit combien ils étaient étonnés de voir qu'une petite église de campagne soit aussi bien conservée et aussi harmonieuse.



5 visites guidées de l'Eglise Romane « Saint-Julien » (en partenariat avec l'office de tourisme de St Pierre)

En plus de la visite dans le cadre des journées du patrimoine, notre association a organisé 5 autres visites en partenariat avec l'office de tourisme de St Pierre le mercredi 22 Mai, le lundi 24 Juin, le lundi 29 Juillet, le lundi 12 Août et le dimanche 6 Octobre.

3 visites privées de l'Eglise Romane « Saint-Julien »

- ★ Le dimanche 15 Septembre à midi :
 - Un groupe de jeunes cyclistes encadré par leurs entraîneurs venant de Magny-Cours.
- ✦ Le mardi 24 Septembre :
 - Un groupe d'une quinzaine de jeunes du Collège de St Pierre accompagnés de leurs professeurs
- ★ Le samedi 5 Octobre :
 - Un groupe de 18 personnes de Bourges en autocar (les Accueillants de la cathédrale de Bourges)



Dimanche 20 Octobre : Randonnée d'automne « Les premiers hivernants »



Malgré les caprices météorologiques, quelques braves ont chaussé les chaussures de randonnée pour arpenter nos chemins communaux. Le parcours a été un peu raccourci mais cette petite balade humide et glissante a ravi tous les participants.

Dimanche 24 novembre : Les hivernants sont arrivés

Nous devons, comme les années précédentes, observer les premières grues hivernantes et les premiers passereaux nordiques au domaine de l'ISLE. Malheureusement, en raison des conditions climatiques défavorables, la récolte du maïs a été fortement retardée. En raison du balai incessant des engins agricoles en ce week-end, Mr et Mme Jean-Luc MARX ont préféré, pour des raisons évidentes de sécurité, éviter d'avoir trop de monde dans leur cour,

Cette sortie a donc été annulée.



Agenda 2014

25 Janvier : Assemblée Générale

16h00 à la Salle communale « Georges Léger »
Nouvelles ornithologiques Marciennes



1^{er} Mars :

Soirée photos

« Méli-Mélo Nature »

20h30 à la salle communale « Georges Léger »

Non-adhérents : 2€/personne 1€/moins de 12 ans

Gratuit pour les adhérents



13 Avril :

Randonnée de printemps

« Les premiers chanteurs de l'année »
(Sortie animée par Stéphane COQUERY)

Départ : 9h00 du parking de la Mairie

Parcours entre 8 et 10 Kms

tarif pour les adhérents



03 Mai :

Observation des constellations de printemps et des planètes

(Lune-Jupiter-Mars-Saturne)

(Sortie animée par Nicolas CARREAU et Baptiste BOULON)

Rendez-vous : 21h15 sur le parking de la Mairie

tarif pour les adhérents

14 Juin :

A la rencontre des Migrateurs

Observations et écoutes des oiseaux sur l'observatoire, en bordure d'Allier et sur le sentier des cigognes
(Sortie animée par Stéphane COQUERY)

Départ : 14h30 de l'Eglise romane « Saint-Julien »

Gratuit pour les adhérents



31 Août :

Observation d'un rassemblement planétaire

(Conjonction Lune-Saturne-Mars)

Phénomène astronomique rare visible de 21h00 à 22h00

(Sortie animée par Nicolas CARREAU et Baptiste BOULON)

Rendez-vous : 21h00 au Chailloux - Propriété THONIER

Non-adhérents : 2€/personne (gratuit pour les moins de 12 ans)

Gratuit pour les adhérents



14 Septembre :

Portes ouvertes à l'église romane Saint-Julien

De 14h30 à 18h00

15h00 : Concert violon/flûte/clavecin

(Annie DELGROS-Suzanne PIERRAT-Marie WENISCH)

16h45 : Visite guidée et commentée par Corinne THONIER

Projection photos tout au long de l'après-midi

Crédit photos : Stéphane COQUERY et Olivier THORET)



19 Octobre : **Randonnée d'automne**

« Les premiers hivernants »

(Sortie animée par Stéphane COQUERY)

Départ : 9h00 du parking de la Mairie

Parcours entre 8 et 10 Kms

tarif pour les adhérents

30 Novembre :

Les Premiers hivernants sont arrivés !

Observation des premières grues hivernantes et des premiers passereaux nordiques dans la plaine

(Sortie animée par Stéphane COQUERY)

Départ : 9h15 de l'Eglise romane « St-Julien »

tarif pour les adhérents



Nous vous souhaitons de passer
d'excellentes fêtes de fin d'année
Joyeux Noël et bonne année



Notre association se réserve le droit d'annuler
une sortie en cas de météo défavorable

Nourrir les oiseaux l'hiver

Nourrir les oiseaux l'hiver

Pourquoi nourrir les oiseaux ?

Pour les oiseaux présents sur notre territoire, l'hiver est la saison la plus difficile même s'ils craignent moins le froid que le manque de nourriture. La nourriture est indispensable pour affronter les basses températures or, c'est souvent à cette époque que les aliments sont les plus rares. Les sols durs et gelés les empêchent d'attraper les vers qui se sont profondément enfouis dans le sol et les graines se font rares. L'énergie qu'ils dépensent pour trouver leur nourriture (quand ils en trouvent) est considérable et n'est pas toujours compensée par leurs maigres repas.

Nous pouvons donc les aider en leur fournissant une nourriture d'appoint. Mais attention, une aide maladroite peut causer du tort aux oiseaux, il y a des règles à respecter !

Quelques conseils pour le nourrissage :

- Nourrir uniquement pendant les grands froids ou par mauvaises conditions météo.
- Disposer de la nourriture matin et soir si possible.
- Tenir les graines à l'abri de l'humidité.
- Il ne faut pas donner trop d'aliments salés et évitez le pain sec. Vous pouvez déposer vos restes de repas (comme le riz bouilli, les gâteaux rassis, les pommes de terre cuites, les croûtes de fromage, etc.). Vous pouvez bien entendu acheter des graines dans le commerce. Pensez aux graisses animales ou végétales (beurre, margarine, etc.).



Le merle noir et les grives aimeront vos fruits déposés à même le sol

- Placer les graines et les mangeoires hors de portée des prédateurs, il ne faut pas que les chats aillent s'y nourrir... d'oiseaux !
- Ne pas arrêter en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés.
- Si jamais vous laissez vos mangeoires vides, les oiseaux ne mourront pas de faim, ils iront juste visiter d'autres jardins ou chercheront des sources de nourriture "naturelles"
- Il n'y a pas de risque de "trop" nourrir les oiseaux: ils ne mangent que s'ils ont faim, et ils savent s'arrêter !
- Certains oiseaux préfèrent se nourrir au sol, comme les Moineaux domestiques, les tourterelles, les Accenteurs mouchets, les Étourneaux sansonnets, les Merles noirs, etc. D'autres préfèrent les points de nourrissage élevés, comme les mésanges.

Ne pas oublier l'eau !

N'oubliez pas de proposer aux oiseaux un endroit où ils pourront boire de l'eau propre, car il leur est difficile de trouver, surtout quand il gèle, de quoi s'abreuver (même s'ils peuvent aussi manger de la neige). S'il ne fait pas trop froid, les oiseaux se baignent pour entretenir leurs plumes : vous pouvez donc aussi penser à

placer un bassin peu profond (changez l'eau régulièrement). Cassez chaque jour la glace qui se forme éventuellement.

À ne pas faire !

- Quand il fait très froid, il est déconseillé de donner du pain dur aux oiseaux en raison de la présence d'eau dans ce dernier.
- Continuer à nourrir en dehors de la période de gel.
- Donner des restes de table salés ou trop épicés
- Placer la nourriture à la portée immédiate des prédateurs.
- Utiliser de l'alcool ou de l'antigel pour l'eau de boisson.

Nourrir les oiseaux l'hiver est un bon moyen de voir de près les oiseaux et se familiariser avec les espèces communes. C'est un excellent moyen d'apprendre à reconnaître les oiseaux. Alors à vos jumelles et bonnes observations !

Stéphane COQUERY

(Crédit photos : Olivier THORET et Stéphane COQUERY)



Maître rouge-gorge se délectera des restes de graines sous la mangeoire

Le pinson du Nord aime fréquenter les mangeoires par grand froid





10+5ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



>>>> L'Etat simplifie vos démarches <<<<

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations

www.interieur.gouv.fr | www.diplomatie.gouv.fr

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration en continu de son accueil, la PREFECTURE DE LA NIÈVRE diffuse les six fiches thématiques suivantes :

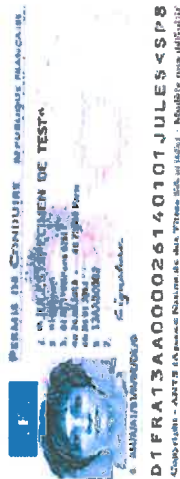
- ① Permis de conduire
- ② Passeports biométriques
- ③ Cartes Nationales d'identité
- ④ Certificats d'immatriculation
- ⑤ Associations Loi 1901
- ⑥ Manifestations sportives

Ces fiches n'ont pas vocation à détailler de manière exhaustive chacune des démarches mais elles visent à orienter localement, de manière simple, les usagers vers l'interlocuteur idoine. **TOUT REGLEMENT PAR CHEQUE DOIT ETRE ETABLI A L'ORDRE DE : « REGISSEUR DE RECETTES »**

www.nievre.gouv.fr
www.service.public.fr



PERMIS DE CONDUIRE



Principales démarches à effectuer

La préfecture délivre tous les permis de conduire pour l'ensemble du département de la Nièvre

Les permis de conduire ne sont pas délivrés au guichet au moment du dépôt du dossier

Le délai de production est d'environ 15 jours à compter du dépôt de la demande

Le titre du permis de conduire est prunt

MAJ : 12/11/2011



PERMIS DE CONDUIRE

Horaires d'ouverture du service des permis de conduire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h

Fermé le mardi après-midi et le jeudi matin

Une question ? un accueil téléphonique est ouvert à la préfecture du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ☎ 03.86.60.71.67

Les imprimés de demande de permis de conduire, de duplicata ou de permis international sont disponibles à la préfecture et en sous-préfectures

Ces documents peuvent être téléchargés sur les deux sites suivants :

www.nievre.gouv.fr
www.service-public.fr

Vous pouvez adresser votre dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Nièvre
Service des permis de conduire
40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX



PASSEPORTS BIOMETRIQUES

PASSEPORTS BIOMETRIQUES



Accueil téléphonique à la préfecture
 du Lundi au Vendredi
 de 08h30 à 12h et de 13h15 à 16 h
 ☎ 03.86.60.71.25 ou 03.86.60.71.39
 ou 03.86.60.71.32

Les imprimés de demande de passeport sont disponibles en mairie.

Pour préparer votre demande, la liste des pièces à fournir et les différentes étapes de la démarche sont consultables sur les sites internet :
www.nievre.gouv.fr
[www.sexy\[cc\]-public.fr](http://www.sexy[cc]-public.fr)

Principales démarches à effectuer

Pour obtenir un passeport, vous devez vous adresser dans l'une des mairies qui figure au verso de ce document

(votre présence est obligatoire pour constituer le dossier et recueillir vos empreintes digitales, ainsi que lors du retrait du passeport pour signer l'attestation de remise)

Le dossier sera transmis à la préfecture pour vérification avant la mise en fabrication du passeport par un centre de traitement

Liste des mairies délivrant les passeports biométriques classées par arrondissement

| | | | |
|----------------------|----------|------------------------|-----------------------|
| NEVERS | CLAMECY | CHÂTEAU CHINON | COSNE COURS SUR-LOIRE |
| Nevers | Clamecy | Château-Chinon | Cosne-Cours-sur-Loire |
| Decize | Corbigny | Luzy | Donzy |
| St Pierre-Le-Moutier | Lormes | Montsauche les Settons | La Charité sur Loire |
| Varennes-Vauzelles | | Châtillon en Bazois | Prémery |

En vous connectant sur le site www.nievre.gouv.fr (rubrique "vos démarches"), vous pouvez, à l'aide du numéro de la demande qui vous a été remis :
 - savoir si votre titre est disponible en mairie.
 - être alerté, par courriel ou SMS, dès que votre titre sera disponible.

MAJ : 13/06/2012





PIÈCE ET
OBJET
UNIQUE

CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Principales démarches à effectuer

Pour obtenir une carte nationale d'identité (CNI), vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile.

(votre présence est obligatoire pour constituer le dossier et recueillir vos empreintes digitales, ainsi que lors du retrait de la carte pour signer l'attestation de remise)

Le dossier sera transmis à la préfecture pour vérification avant la mise en fabrication de la CNI par un centre de traitement.

MAJ 1 Mars 2012

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Accueil téléphonique à la préfecture

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h
☎ 03 86 60 71 25 ou 03 86 60 71 30
ou 03 86 60 71 32

Les imprimés de demande de carte nationale d'identité sont disponibles en mairie.

Pour préparer votre demande, la liste des pièces à fournir et les différentes étapes de la démarche sont consultables sur les deux sites internet suivants

www.nicelye.souz.fr
www.service-public.fr

En vous connectant sur le site www.interieur.gouv.fr (rubrique "vos démarches"), vous pouvez, à l'aide du numéro de la demande qui vous a été remis :

- savoir si votre titre est disponible en mairie
- être alerté, par courriel ou SMS, dès que votre titre sera disponible.

3



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



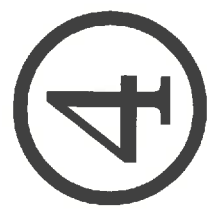
Principales démarches à effectuer
Pour obtenir un certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion, vous pouvez vous adresser :

- soit auprès d'un concessionnaire automobile habilité (liste disponible sur le site internet de la préfecture) www.niveaux-voitures.com ou www.avis-initiateur.fr -rubrique "ou immatriculer votre véhicule";
- soit auprès d'une préfecture ou d'une sous-préfecture de votre choix délivrant des certificats provisoires d'immatriculation

**Gagnez du temps avec le Dépôt Express !
*Exclusivement réservés de la Nièvre***

Votre dossier de changement de propriétaire, de changement de domicile ou votre demande de duplicata est complet, utilisez le dépôt express qui est à votre disposition à la préfecture.

MAJ 22/01/2011



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Horaires d'ouverture du service "immatriculation" du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h15 à 16h
Lezzy le mardi après-midi et le jeudi matin et la matinée du 1^{er} jour ouvré de chaque mois

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ☎ 03.86.60.71.57

Les formulaires sont disponibles soit à la préfecture, soit en sous-préfecture, soit en mairie. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de la préfecture (rubrique « démarches-particuliers-vehicules ») www.niveaux-voitures.fr ou sur le site www.service-public.fr

Une borne interactive est à votre disposition à la préfecture pour la délivrance des certificats de situation administrative. Le titulaire de la carte grise peut demander ce document :

- par courrier sur papier libre en joignant une copie de la carte grise, une copie d'un justificatif d'identité et une enveloppe timbrée pour la réponse
- ou sur le site internet "service public" <http://www.service-public.fr>

ASSOCIATIONS LOI 1901



Principales démarches à effectuer

Vous pouvez déposer votre demande de création, modification ou dissolution d'association soit en préfecture soit en sous-préfecture en fonction du lieu du siège social

Créez votre association en ligne...

Depuis le 1er janvier 2012, la démarche e-creation permet de réaliser l'intégralité d'une déclaration d'association en quelques clics !

saisie en ligne des données correspondant au formulaire Cerfa, intégration de pièces jointes, validation et envoi électronique du dossier directement vers la préfecture.

Grâce à l'espace personnalisé et à l'espace confidentiel de stockage, le déclarant peut suivre le traitement de sa démarche et reçoit le récépissé de déclaration de l'association sous forme dématérialisée.

connectez-vous sur <http://comptasso.prefe-nievre.fr>

MAJ 15/06/2012

ASSOCIATIONS LOI 1901

Une question ? L'n accueil téléphonique est ouvert à la préfecture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h
☎ 03 86 60 71 27

Horaires d'ouverture du service "associations"

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h

Les formulaires sont disponibles en préfecture, en sous-préfectures, ou sur le site internet de la préfecture :

www.nievre.gouv.fr

Vous pouvez adresser votre dossier aux adresses suivantes en fonction du lieu du siège social de l'association :

Préfecture de la Nièvre
40, rue de la préfecture
58026 NEVERS Cedex

Sous-préfecture de Clamecy
38, rue Jean Jaurès - BP 119
58503 CLAMECY Cedex

Sous préfecture de Château Chinon
1, rue du marché
58120 CHATEAU CHINON

Sous préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire
7 bis, rue Eugène Pelletan - BP 128
58206 COSNE COURS SUR LOIRE

5



PRÉFECTURE
58000 NEVERS

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Une question ? Un accueil téléphonique est ouvert à la préfecture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
☎ - 03.86.60.71.29



MANIFESTATIONS SPORTIVES

Horaires d'ouverture du service des manifestations sportives du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h
1^{er} étage - bureau 114

Les formulaires Certis sont disponibles en préfecture et en sous-préfecture

Vous pouvez adresser votre dossier aux adresses suivantes en fonction du lieu de la manifestation

Principales démarches à effectuer

Vous devez adresser votre dossier de manifestation sportive soit en préfecture soit en sous-préfectures en fonction du lieu de la manifestation.

Préfecture de la Nièvre
40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS Cédex

Sous-préfecture de Clamecy
38, rue Jean Jaures - BP 119
58503 CLAMECY Cédex

Sous préfecture de Châteauneu-Chinon
1, rue du Marche
58120 CHATEAU CHINON

Sous préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire
7 bis, rue Eugène Pelleran - BP 128
58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ATTENTION !
Les demandes de manifestations sportives motorisées sont à adresser uniquement à la préfecture.

NCA : 13110201+



SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE
Avenue de la Mairie
58490 Saint-Parize-le-Châtel



Téléphone : 03-86-21-08-44
Fax : 03-86-58-04-42
s.i.s-destpierre@orange.fr

Le SIS de St Pierre le Moutier a fusionné depuis le mois d'avril avec le SITS de St Parize/Magny-Cours.

Plus de 500 élèves transportés pour cette année scolaire 2013/2014, de la **maternelle au lycée**, sont maintenant gérés par notre Syndicat dont le **siège social** se situe dans les locaux de la **Mairie de St Parize le Chatel**.

Madame Sabrina GUITTAIT, secrétaire du syndicat, est venue remplacer Madame Guénoëlle NICOLARDOT, partie rejoindre ses enfants dans la Vienne.

Nous avons eu une rentrée très mouvementée en raison des changements des rythmes scolaires au RPID de Saint Pierre le Moutier (écoles maternelles et primaires). Il a fallu revoir la quasi intégralité des circuits : point de ramassage, horaires et gérer les problématiques engendrées par ce changement au fur et à mesure.

Nous sommes satisfaits car aucun incident majeur n'est survenu suite à ces chamboulements ! Un grand merci aux différents acteurs pour leur bonne volonté et leur efficacité.

Une rentrée très active également due au succès remporté par la **vente des fournitures scolaires au collège les Allières de St Pierre le Moutier**, puisque 72% des élèves ont bénéficié de ce service et ont reçu, moyennant la somme de 51€ toutes leurs fournitures nécessaires pour l'année scolaire.

Une façon de procéder très pratique pour les parents qui ont ainsi pu s'éviter la course effrénée aux achats scolaires d'avant rentrée. Ils sont assurés, de cette façon, que les fournitures correspondent aux attentes des professeurs consultés au préalable.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat du syndicat :

- En période scolaire : le lundi de 14h00 à 17h00
 les jeudis et vendredis de 14h00 à 18h00
- Hors période scolaire : le mardi de 14h00 à 18h00
 le jeudi de 9h00 à 12h00
 le vendredi de 14h00 à 18h00



Président : Thierry FAVARCQ / thierry.favarcq@wanadoo.fr / 06-63-84-04-26
Vice-président : Benoit GRUMLER / benoit.grumler@laposte.net / 06-76-23-26-63

En cette période de fêtes, le syndicat vous adresse tous ses voeux pour 2014 et vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une année pleine de joies et de réussites, tant sur le plan personnel, familial que professionnel.

Bien à vous.

Thierry FAVARCQ,
Président du SIS de Saint Pierre Le Moutier

Votre Office de Tourisme, situé : 11, Place de l'Eglise à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, est à votre service toute l'année pour l'accueil, l'animation, l'information et la promotion.

Horaires d'ouverture : le lundi de 14h à 16h ; du mardi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h ; samedi de 9h à 12h ; permanence le dimanche de 10h à 12h, pendant la période estivale (juillet-août).

Mlle CROISIER Aurélie, Directrice de l'Office, entourée des membres du Bureau, œuvre toute l'année dans le cadre du développement et de la promotion touristique pour vous faire découvrir ou redécouvrir votre secteur.

Diverses brochures vous y attendent : tant sur le territoire de l'Office de Tourisme, que sur le département nivernais et ses limitrophes l'Allier, le Cher. Dépliants, guides et cartes vous permettront de visiter le département et de vous divertir tout au long de l'année. Sans oublier les topoguides sur les deux Communautés de Communes de notre secteur vous offrant la possibilité d'arpenter de nombreux sentiers de randonnées pour tous sur nos 14 communes.

Et bien sûr, notre programme mensuel des manifestations est disponible à notre guichet dès le 1^{er} de chaque mois. Pensez à le demander ou venir le chercher afin de prévoir au mieux vos sorties week-end. Il vous est également possible de le télécharger via notre site internet et également de consulter les affiches et programmes des divers événementiels à venir.

Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous!

Nos actions de l'année 2013 :

- Tenue d'un stand de l'Office de Tourisme à la Rando des Mariniers à St Pierre-Le-Moûtier, à la Fête Intercommunale à Livry, à la Fête St Pierre à St Pierre-Le-Moûtier, au Festival Halle en Eaux à Decize, aux Foulées St Pierroises, à la Sauvignoise à Sauvigny-les-Bois, à La Bousculat à Riousses/Livry et à La Gargantuesque à St Pierre.

- Activités organisées en partenariat avec des particuliers, des associations et/ou des institutions : visite du rucher et de la miellerie de Bernard Corot à Magny-Cours, du vignoble et de la cave La Perrine à Livry chez Fabrice BARLE; visites de l'Eglise Saint-Julien à Mars-sur-Allier présentée par Corinne Thonier de l'association Mars, Nature & Patrimoine ; randonnée des saveurs sur la commune de Livry en collaboration avec le club de randonnée de Saint-Pierre-le-Moûtier ; organisation du marché de la Fête Intercommunale à Luthenay-Uxeloup.

- Aide à la conception de l'après-midi visite découverte du St Parize d'antan et d'aujourd'hui avec Tiphaine GUILLAUME, notre ancienne stagiaire, dans le cadre de son projet de fin de BTS Tourisme.

- Promotion de la Semaine Nature et Patrimoine animée, courant août, par l'association ADATER à Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Toury-sur-Jour, Tresnay.

- Activités propres à l'Office de Tourisme :

- visite de la crypte de Saint-Parize-le-Châtel pour un groupe
- concours photographique (1 photo et 1 indice pour chacune de nos quatorze communes)
- Concert de Gospel à Saint-Pierre-le-Moûtier
- Organisation de la 11^{ème} édition du Marché de Noël les 30 novembre et 1er décembre à la Ferme du Marault.

- Partenariat avec nos homologues de l'Allier et du Berry : Rallye des 3 Duchés auto/moto Inter départements et régions, Journée découverte « Les régions racontées par leur sol » avec l'Office de Lurcy-Lévis et le nôtre : promotion des carrières de kaolin, d'une des caves de notre secteur.



Jun 2013. Visite de la crypte de Saint-Parize-Le-Châtel pour un groupe.

Nouveauté 2013 :

-Activité Geocaching : Version moderne de la chasse aux trésors, le géocaching est une manière ludique de découvrir les sites intéressants (patrimoine architectural, espace naturel, histoire locale, personnages célèbres, comtes et légendes). **Définition :** le géocaching est un loisir qui utilise la technique du positionnement par satellite pour trouver une cache (contenant hermétique de taille variable renfermant un registre des visites). Chaque cache est dissimulée dans l'espace public et référencée sur un site internet (geocaching.com) avec ses coordonnées et une fiche descriptive (texte et visuel) à télécharger sur GPS de randonnée (location à l'Office) ou smartphones. Plus de 15 caches déjà sur notre secteur : Magny-Cours, St-Parize-le-Châtel, St Pierre-le-Moûtier. D'autres à venir

- Sets de tables avec des vues de Saint-Pierre-le-Moûtier, conçus par Marie-Jo Guillemot et en vente à l'Office de Tourisme

Nos actions à venir en 2014 :

En regard des succès rencontrés, l'Office de Tourisme reconduira : une 3^{ème} édition de sa *Randonnée des Saveurs*, son rallye touristique auto/moto et un concert. Des visites chez des producteurs et artisans locaux seront bien sûr prévues durant toute la saison estivale d'avril à septembre afin de faire découvrir les richesses et le savoir-faire du territoire.

Pensez à demander nos différents supports de communication pour vous permettre de suivre nos actions et nous rejoindre.

**François MOUSSET, Président ; Aurélie CROISIER, Directrice ; Le Bureau
De l'Office de Tourisme de SAINT-PIERRE MAGNY-COURS
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2014**

Renseignements

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS
11, Place de l'Eglise – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER

Tél: 03 86 37 21 25 – Fax: 0811 38 74 76

Courriel : ot.stpierre-magnycours@orange.fr ou Site: <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>



Canton de St Pierre Le Moutier
 3 Place Louis Bouiller
 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
 ☎ 03.86.37.20.58
 📠 03.86.37.48.18

Les infos du Centre Social

Sommaire

2013 en bref

Relais Services Publics

Relais Info Logement

Dates à retenir
en 2014

Samedi 21 juin
Spectacle des ateliers
danse et cirque

Vendredi 27 juin
Concert de la chorale
« A travers chants »

Juillet 2014
12ème saison du
Projet Jeunes
« solidarité
intergénérationnelle »

Samedi 5 juillet
Villages en fête

2013 en bref

L'année 2013 a débuté de manière festive au sein de la structure puisqu'un groupe de jeunes s'est rendu à Clamecy, le 9 février, pour recevoir le **Prix du Civisme pour la Jeunesse** décerné par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. Cette récompense couronne le projet jeunes « Solidarité Intergénérationnelle ».



La structure poursuit le développement d'activités de loisirs tout public pour les habitants du canton conformément aux orientations de son projet social validé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre : « Villages en Fête » le 6 juillet 2013 à Azy Le Vif, les ateliers Jeux de Société les vendredis soirs, l'accueil de loisirs pendant les Vacances en sont des exemples.



Les ateliers « Informatique » connaissent un vif succès. Les cours sont adaptés aux besoins des participants (débutants ou confirmés). Une aide octroyée par la Mutualité Sociale Agricole a permis d'acquérir trois ordinateurs et une tablette destinés à faciliter les apprentissages.



Le Centre Social a été sollicité pour réfléchir à la rédaction du Projet Educatif Territorial dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Il participe également à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour le RPID de St Pierre Le Moutier et la commune de Chantenay St Imbert. Les animateurs interviennent et proposent aux enfants des activités sportives, manuelles ou culturelles.



Email: Cs.stpierre@wanadoo.fr

Nièvre

No nouveaux services

Le Centre Social propose deux nouveaux services :

Ces services sont **GRATUITS** et ouverts à tous

Barbara TROQUET, Animatrice, vous accueille
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
dans nos locaux situés 3 place Louis Boullier à St Pierre Le Moûtier

Relais Accueil
Services Publics

UN SERVICE GRATUIT...
À VOTRE PORTE !!!

INFORMER
AIDER
ORIENTER
ACCOMPAGNER

Centre Social Canton de
St Pierre Le Moûtier
3, place Louis Boullier, BP 57
58240 SAINT PIERRE LE MOÛTIER
☎ 03 86 37 20 58
Mail : cs.stpierre@wanadoo.fr

Permanences :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h



L'animatrice vous accompagne dans vos démarches auprès d'organismes, tels que les services de l'Etat, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Mission Locales, Mutualité Sociale Agricole, CARSAT, Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Vous pouvez obtenir des renseignements administratifs, des explications sur certains documents, des formulaires et leur notice.

Un libre accès informatique et internet vous permet de saisir un curriculum vitae ou d'effectuer vos démarches en ligne, du lundi au jeudi de 14 h à 17 h, avec si besoins une aide de l'animatrice.



Le Centre Social participe à une expérimentation sur le logement menée par le Pays Nevers Sud Nivernais.

- Vous recherchez un logement ?
- Vous souhaitez mettre en location un bien immobilier ?
- Vous vous posez une question concernant le logement ?

L'animatrice vous accueille et peut vous aider dans votre recherche, vous orienter le cas échéant sur le bon interlocuteur.

Le Relais Info Logement de Sud Nivernais

Le Relais Info Logement de Sud Nivernais

RELAYS
INFO
LOGEMENT

Accueil Infos Orienter

Le Relais Info Logement
à pied près de chez vous

Le Relais Info Logement vous aide (en partenariat avec les autres du territoire de la Région et des services)

Coordonnées

Centre Social
Canton de St Pierre Le Moûtier
3 Place Louis Boullier BP 57
58240 SAINT PIERRE LE MOÛTIER
Tél : 03 86 37 20 58
Email : cs.stpierre@wanadoo.fr
Nom : Barbara Troquet

Services :

- Assister la commission de droit de l'Etat et de la sécurité de logement
- Proposer un permis de louer professionnellement de l'immeuble (pour la location en logement social, copropriété, etc.)

Le Relais Info Logement

UN SERVICE DE PROXIMITÉ
GRATUIT ET OUVERT À TOUS

Plus d'informations sur le logement en général ?

Plus d'informations sur le logement ?

Plus d'informations sur le logement ?

Plus d'informations sur le logement ?

RELAYS
INFO
LOGEMENT



Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

Information sur la collecte et le traitement de vos déchets ménagers

Les chiffres clés de vos déchets :

Données extraites du rapport annuel d'activité la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2012

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de 19 communes, soit un peu plus de 15 000 habitants.

6 422 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du territoire du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier en 2012, toutes filières confondues.

Cela représente une production de 425 kg par habitant pour l'année.

Continuons nos efforts car nous avons réussi à baisser de plus de 3 % notre production globale de déchets (par rapport à 2011).

Notre ratio est très inférieur à la moyenne départementale (production moyenne nivernaise = 491 kg/hab).

55 % DE NOS DECHETS ONT AINSI PU ETRE VALORISES !

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier s'est fixé pour objectif de parvenir à réduire de 7 % sur 5 ans sa production de déchets (objectif fixé conjointement avec l'ensemble des collectivités adhérentes au SIEEEN, soit plus de 90 000 habitants répartis sur 14 collectivités).

Le SYCTOM, au-delà de ses indispensables missions de collecte et de traitement, s'inscrit désormais dans une véritable politique de prévention et d'information.

Les premiers résultats témoignent que c'est possible !



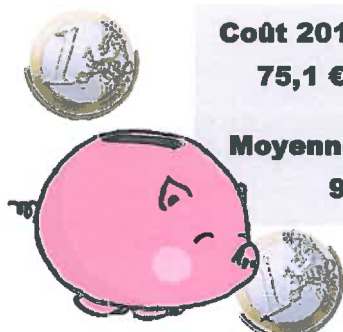
-129 kg/hab/an, c'est la diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles depuis 2005.

Le SYCTOM, c'est :

- 19 communes adhérentes
- 15 000 habitants desservis
- 530 km² de territoire
- 13 agents
- 5 bennes à ordures ménagères (+ 2 bennes de secours)
- 114 000 km parcourus par les bennes
- 68 000 litres de gasoil consommés
- 24 719 visites enregistrées sur les deux déchetteries en 2012

Coût 2012 des déchets = 75,1 € HT / habitant

Moyenne Nièvre 2012 = 94,0 €/hab



425 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés collectés

-3,2 % par rapport à l'année 2011

122,4 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles collectées
- 1,4 % par rapport à l'année 2011

49,7 kg/hab de biodéchets collectés
-11,3 % par rapport à l'année 2011

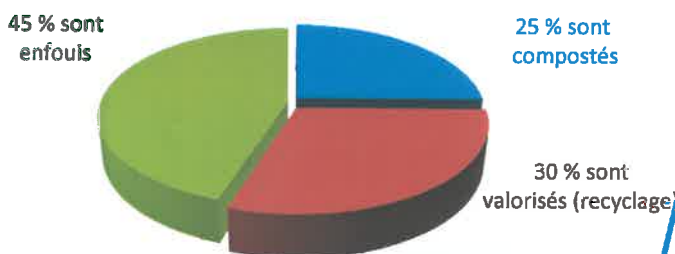
41,2 kg/hab d'emballages et papiers-cartons collectés
-6,8 % par rapport à l'année 2011

42,6 kg/hab de verre ménager collecté
+ 6,1 % par rapport à l'année 2011

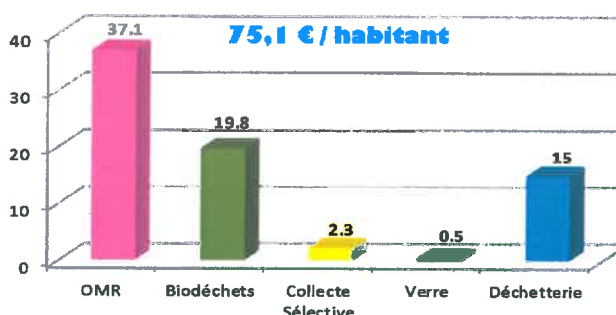
169,2 kg/hab de déchets collectés sur les déchetteries (hors déblais et gravats)
-3,2 % par rapport à l'année 2011

Moyenne Nièvre Année 2012 = 491 kg/hab

Que deviennent nos déchets ?



Coût aidé € HT / habitant : Année 2012



SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier
9 rue de La Maison Rouge - 58240 Langeron
Tel : 03.86.37.26.99

LES NUMÉROS INDISPENSABLES

Mairie

9 Route de Moiry
☎ : 03.86.58.16.91 Fax : 03.86.21.27.72
mairie.marsallier@wanadoo.fr
www.marssurallier.fr



Heures d'ouverture au public :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 09h00 à 12h00
Fermeture le mercredi et le samedi



Déchetteries :

CHANTENAY SAINT IMBERT ⇒ 03.86.38.62.56

Duverture : Lundi-Mercredi-Samedi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Fermeture : Mardi-Jeudi-Vendredi

MAGNY-COURS ⇒ 03.86.21.27.40

Duverture : Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi-Samedi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Fermeture : Jeudi

(Les déchetteries sont fermées les jours fériés)



N° unique d'urgence européen : 112 <http://www.infocanicule.fr>
SAMU 58 : 15 (ou 112) <http://www.infograndfroidfr>
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17 ou 03.86.90.77.70
Centre Anti-Poisons : 01.40.05.48.48
Commissariat (Nevers) : 03.86.60.53.00
Centre Social St Pierre : 03.86.37.20.58
Cabinet Médical St Pierre : 03.86.37.40.31
Cabinet Médical Magny-Cours : 03.86.21.88.00
Cabinet infirmier Magny-Cours : 03.86.58.94.56 (Cab. TINOT-BONNARD)
03-86-37-27-98
Cabinets infirmiers St Pierre : 03-86-37-25-12
03-86-90-80-19 (MAYET C. et MIRET D.)
Alerte crues de l'Allier : 0825.150.2851
Alerte crues de la Loire : Adresse 03.86.36.98.11
internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
Renseignements WIMAX : NIVERTEL N° Azur : 0810.58.00.58 (coût d'un appel local)
contact@nivertel.fr

La Mairie sera fermée

A compter du

lundi 30 décembre 2013

Réouverture le

lundi 06 janvier 2014 à 9H00

En cas d'urgence, vous pouvez contacter
le Maire ou ses Adjointes :

Jean DELEUME :

06-83-83-88-92

Thierry FAVARCO :

06-83-84-04-26

Jean-Claude BERTHOMIER :

06-83-84-18-93



MARS INFOS

Directeur de publication :

Jean DELEUME, Maire de MARS-SUR-ALLIER

Mise en page / rédaction :

Agnès FAVARCO

Crédit photos :

Mairie de MARS-SUR-ALLIER

Photos nature et oiseaux :

Stéphane COQUERY et Olivier THORET

